

LES ECUREUILS DE ST PRIX

Tél et répondeur : **06 16 41 93 66** Mail : ecureuils95@gmail.com
Association Loi 1901 – Agrément Jeunesse et Sports – N° 7858 du 4 juin 1965
Siège Social : Complexe Sportif – 29 rue Pasteur 95390 St Prix
Siret : 314 776 808 00029 NAF 9312Z
www.lesecureuilsdestprix.org



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION DES ECUREUILS DE SAINT-PRIX

Préambule :

Le présent règlement complète les statuts de l'association Les Ecureuils de Saint Prix qui est une association loi 1901, sise au Complexe Sportif 29, rue Pasteur 95390 Saint Prix . En cas d'erreur ou de contradiction entre un article du présent règlement et les Statuts de l'association, ce sont les statuts qui font foi.

L'adhérent reconnaît lors de son adhésion, avoir pris connaissance du présent règlement.

« Les Ecureuils de Saint Prix » est une association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Gymnastique, elle s'engage à se conformer à ses statuts et règlements.

Dès son inscription à l'Association, tout adhérent s'engage à :

- respecter les statuts
- respecter le règlement intérieur
- s'acquitter des cotisations approuvées par le Conseil d'Administration
- appliquer les décisions prises par le Conseil d'Administration et le Bureau

I -INSCRIPTIONS

L'adhérent est tenu de fournir, au moment de son inscription, ou de sa réinscription un dossier complet comprenant :

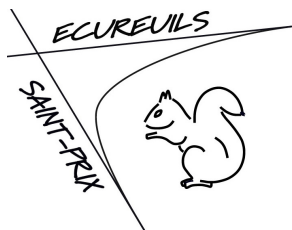
- la fiche d'inscription complétée
- un certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois ou document FFG
- l'adhésion au club
- La contribution à l'activité

Seuls les dossiers complets seront pris en compte :

Ce dossier est à remettre lors de l'inscription ou au plus tard au début du premier cours. Passé ce délai, les entraîneurs et/ou membres du Bureau se verront contraints de refuser le gymnaste à l'entraînement, ceci pour des raisons d'assurance.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise même en cas de perte de qualité de membre.

Il ne saurait être exigé un remboursement en cours d'année, sauf cas en cas d'incapacité sportive égale ou supérieure à un trimestre sur présentation d'un certificat médical ou d'un déménagement.



LES ECUREUILS DE ST PRIX

Tél et répondeur : **06 16 41 93 66** Mail : ecureuils95@gmail.com
Association Loi 1901 – Agrément Jeunesse et Sports – N° 7858 du 4 juin 1965
Siège Social : Complexe Sportif – 29 rue Pasteur 95390 St Prix
Siret : 314 776 808 00029 NAF 9312Z
www.lesecureuilsdestprix.org



La cotisation comprend :

- l'adhésion au Club
- la contribution d'activité
- les frais de licence
- l'assurance

La cotisation ne comprend pas l'équipement du club vendu en début d'année, ni les éventuels stages effectués en cours d'année, ni les entrées à la fête de fin de saison.

Afin de réserver leur place pour l'année à venir, les anciens adhérents doivent valider leur préinscription au mois de juin, en fournissant un chèque d'acompte.

Tout adhérent n'ayant pas effectué cette réservation sera considéré sortant de l'association, les autres devront confirmer leur adhésion au plus tard la veille du forum des Associations.

Tout adhérent n'ayant pas confirmé son adhésion (dossier+règlement) sera rayé des listes et le règlement de réservation sera encaissé.

Il est souhaitable de fournir une adresse mail afin de recevoir les informations relatives au fonctionnement de l'Association.

II - ENTRAINEMENT

Les parents sont tenus d'accompagner et de venir chercher leurs enfants dans la salle de gymnastique « Roger Lucias » et de s'assurer de la présence des entraîneurs.

Pour le cas où l'entraîneur est absent et non remplacé, les enfants concernés ne pourront pas rester dans le gymnase même si d'autres entraîneurs sont présents.

La responsabilité des « Ecureuils » n'est engagée qu'à partir de la prise en charge de l'adhérent par l'entraîneur dans la salle « Roger Lucias » jusqu'à la fin du cours.

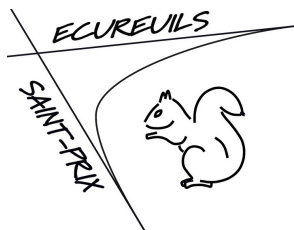
Les entraînements commencent à l'heure : les enfants doivent être présents dans la salle 5 minutes en avance pour se changer. Un retard trop important pourra faire l'objet d'un refus de l'adhérent pour la séance.

Afin de réunir les meilleures conditions de sécurité et de concentration des gymnastes, les parents ou accompagnateurs sont priés de ne pas rester dans la salle d'entraînement pendant les cours.

Toute absence à un entraînement devra être signalée à l'entraîneur par téléphone (06 16 41 93 66 via le répondeur).

Il est interdit de rentrer dans la salle de sports sans la présence et l'autorisation d'un entraîneur ou d'un membre du Bureau.

Les parents accompagnés de jeunes enfants sont priés de les surveiller afin qu'ils n'aillent pas sur les tapis ou à proximité d'agrès où les gymnases seraient gênés dans la pratique de la gymnastique et risqueraient aussi de blesser les jeunes enfants.



LES ECUREUILS DE ST PRIX

Tél et répondeur : **06 16 41 93 66** Mail : ecureuils95@gmail.com
Association Loi 1901 – Agrément Jeunesse et Sports – N° 7858 du 4 juin 1965
Siège Social : Complexe Sportif – 29 rue Pasteur 95390 St Prix
Siret : 314 776 808 00029 NAF 9312Z
www.lesecureuilsdestprix.org



III - COMPETITIONS

Les gymnastes inscrits en compétition s'engagent à participer à toutes les compétitions.

La participation aux compétitions impose aux gymnastes :

- de respecter le calendrier compétitif pour toute la saison sportive
- de répondre aux convocations qui précisent les jours, heures et lieux des manifestations
- une implication des familles pour assurer les transports aller/retour sur les lieux de la compétition
- toute défection à une compétition signalée moins de 15 jours avant, sans certificat médical, entraînera le remboursement des frais d'engagement par les parents ainsi que l'amende y afférent.
- les enfants sont pris en charge par le Club uniquement pendant la durée de la rotation. Avant et après le passage de l'enfant les parents ou autre adulte accompagnant doivent être présents et ce, jusqu'au palmarès.
- en cas d'impossibilité de votre part pour le transport de votre enfant lors d'une manifestation sportive, vous nous accorderez votre autorisation et accepterez que votre enfant soit transporté à titre gracieux par tout BENEVOLE.
- Lorsqu'un gymnaste sera qualifié à une compétition à finalité nationale, le Club pourra demander une participation financière pour la prise en charge de la compétition. Seuls les dirigeants du club organiseront l'hébergement du gymnaste et de l'entraîneur.

IV - TENUES

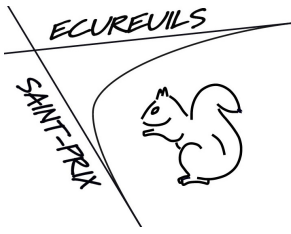
Pour les séances d'entraînement, les enfants devront revêtir une tenue sportive :

- justaucorps, collants pour les filles / shorts de gymnastique et t-shirts pour les garçons (pas de boutons)
- nous recommandons la pratique de la gymnastique pieds nus
- les cheveux doivent être attachés, prévoir un élastique adapté
- pour une raison de sécurité, le port des bijoux est interdit

Pour les compétitions, les enfants devront avoir la tenue du Club :

- justaucorps de l'équipe pour les filles
- léotard, short, sokol de l'équipe pour les garçons (location possible du léotard)

Seules les équipes entièrement équipées du survêtement du Club seront autorisées à le porter en compétition. En compétition individuelle la couleur de la tenue est laissée à l'appréciation du gymnaste. Le responsable des tenues du Club effectuera une commande groupée au premier trimestre.



LES ECUREUILS DE ST PRIX

Tél et répondeur : **06 16 41 93 66** Mail : ecureuils95@gmail.com
Association Loi 1901 – Agrément Jeunesse et Sports – N° 7858 du 4 juin 1965
Siège Social : Complexe Sportif – 29 rue Pasteur 95390 St Prix
Siret : 314 776 808 00029 NAF 9312Z
www.lesecureuilsdestprix.org



V - VOLS

Il est fortement recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur ou d'argent dans les vestiaires. Le Club de ne pourra pas être tenu responsable des vols pouvant intervenir dans l'enceinte de la salle de gymnastique et des vestiaires.

VI - GENERALITES

La prise de photos et vidéos n'est pas autorisée dans la salle d'entraînements sauf accord préalable du Président.

Les entraîneurs, en collaboration avec le bureau, se réservent le droit d'exclure pendant un ou plusieurs cours, tout adhérent perturbateur et/ou ayant un comportement non adéquat avec le sport. En cas de récidive, sur décision écrite du bureau, l'adhérent pourra être exclu du Club.

Tout adhérent ou parent, tuteur ou représentant légal d'adhérent au Club qui aura une mauvaise tenue ou conduite verbale ou écrite envers les autres adhérents, les entraîneurs, les dirigeants ou qui ne respectera pas les règlements des gymnases ou les installations sportives pourra être suspendu ou radié par le Bureau du Club. Ce genre d'attitude pouvant nuire à l'ensemble du Club.

Toute détérioration volontaire de matériel constitue une cause d'exclusion immédiate du Club.

Tout problème rencontré au sein de l'association a une solution, il suffit d'en faire part au plus vite à l'équipe des entraîneurs et/ou au bureau.

Tout adhérent désirant quitter le Club doit en informer l'entraîneur et par écrit le bureau.

Fait à Saint-Prix, le 30 juillet 2017
La Présidente
Mélanie Perrin